

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 0 4 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250327-25_01_14-DE

DCM 25.01.14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025 Date de convocation : 20 mars 2025

26

0

0

Votes pour :

Vote contre:

Abstention:

<u>Objet</u>:
Convention avec l'Agence Nationale pour
les Chèques Vacances (ANCV)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents: M. David THELLIER - M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - Mme Frédérique SAUVAGE - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents: M. Stève CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Afin de permettre l'acceptation des chèques vacances pour le paiement de prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager la procédure d'affiliation à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Il précise que l'ANCV est un établissement public qui accomplit depuis 1982 une mission principale : rendre effectif le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre.



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publià le 1 AVR. 2025

ID: 062-216204735-20250327-25_01_14-DE

DCM 25.01.14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'affiliation à l'ANCV afin de permettre l'acceptation des chèques vacances pour le paiement de prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Maire,

ip

David THELLIER Maire de la Commune de ISBERGUES 1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



CONVENTION PRESTATA CHÉQUE-VACANCES

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

SLOW Publié le **Q 4 AVR. 2025**ID: 062-216204735-20250327-25_01_14-DE

Entre les soussignés :

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances représentée par son Directeur Général, d'une part, et

<u>(, coordojayees de lach, lotkateja.</u>

Raison sociale / Nom: COMMUNE D'ISBERGUES

Forme juridique : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Représentant légal: THELLIER DAVID

Adresse 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal: 62330

Ville: ISBERGUES

Téléphone: 0321613080

Fax:

N° SIRET: 21620473500163

Code NAF: 8411Z

NI COORDO, MEES BANCAIRES

Titulaire du compte: CANTINES GARDERIES ISBERGUES REGIE

Adresse: 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal: 62330

Ville: ISBERGUES

Téléphone: 0321613080

Fax:

Courriel: aline.matton

@ ville-isbergues.fr

ELCOORDONNEES DU POINT D'ACCUEIL

Nom de l'établissement et/ou enseigne : MAIRIE D'ISBERGUES

Adresse: 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal: 62330

Ville: ISBERGUES

Téléphone: 0321613080

Fax:

Courriel: aline.matton

@ ville-isbergues.fr

Site:

A Proestations de service degaphie et al equien de la constitución de contractor e Accueil de loisirs \(ALSH\), centres aéré

Colonie et centre de vacances

_e soussigné déclare et garantit :

- Exercer régulièrement l'activité se rapportant aux prestations identifiées dans la présente convention, avoir à ce titre procédé à toutes les déclarations fiscales, sociales et commerciales requises par la réglementation cour l'exercice de cette activité.

- Joindre obligatoirement l'original d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal de la personne ou de 'organisme habilité à percevoir le remboursement des Chèques-Vacances.

- Avoir pris connaissance des conditions générales de la présente convention et y adhérer sans exception ni reserve.

· Que ni lui-même ni la structure qu'il représente ne sont en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ou en état de faillite personnelle.

Aldebré de HAMCVII

